



MOTION

Session de: Printemps 2009

Section 23

Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; processus infectieux et relations hôte/pathogène

Objet: Chaires CNRS-Université

Les membres de la section 23 du comité national du CNRS réunis en session de concours s'élèvent contre le processus « opaque » de mise en place, d'attribution et de recrutement via les chaires mixtes Université-organismes qui a été réalisé sans concertation ni coordination avec les instances du comité national.

La création de ces postes, conjointe au démantèlement des EPST, implique de facto une diminution du nombre de postes de chargés de recherche permanents au sein du CNRS, sans création de postes nouveaux à l'Université. Elle porte par conséquent atteinte à l'emploi des jeunes chercheurs. En l'état, nous refusons de siéger dans les comités de sélection des Chaires « CNRS-Université » comme membre représentant de la section 23.

Motion adoptée le : 19 mars 2009 (en absence du collège C)

à la majorité

Oui: 16 non: 0 abstention: 1

M. Jean-Michel MESNARD Président de la section

Destinataire(s):

- Mme Catherine BRECHIGNAC, Présidente du CNRS
- M. Arnold MIGUS, Directeur général du CNRS
- M. Patrick NETTER, Directeur scientifique de l'Institut des sciences biologiques du CNRS

Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.